

OBJET : Création d'une association Loi 1901

Monsieur le Sous-Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 de procéder à la déclaration de l'association :

« Solidarité Humaine® Charente Maritime »

« SHCM »,

Dont le siège social est fixé au 72 Boulevard Pouzet 17300 Rochefort sur Mer.

Notre association a été créée suite à une assemblée générale constituante qui s'est déroulée le 20 août 2007.

Cette association a pour objet :

La promotion de la femme et de l'enfant.

Pour l'accompagner dans sa mission **Solidarité Humaine® Charente Maritime**, représentée par son Conseil d'Administration, contactera les associations qui répondent à ses objectifs ou répondra aux associations qui la sollicitent et qui répondent à l'un ou plusieurs des ses objectifs.

Solidarité Humaine® Charente Maritime s'attachera, au -delà de son action d'aide au développement (humanitaire) et de relais, à la promotion de la culture Française et de l'éveil à la technologie au travers de deux ateliers :

1) L'atelier d'art graphique

- **Regrouper** des personnes intéressées par les diverses disciplines artistiques autour du livre, (Calligraphie, Enluminure, Reliure, Héraldique, etc.....)
- **Organiser** des stages, expositions, rencontres et conférences sur ces divers thèmes entre les membres de l'association ou avec d'autres associations ou membres indépendants.
- **Développer** auprès des établissements scolaires, universitaires et centres de loisirs de la **Charente Maritime**, des ateliers sur ces différentes disciplines.

2) L'atelier d'initiation à l'électronique et la Robotique

- **Regrouper** des personnes intéressées par les techniques numériques, (montages de module en kit, intégration de ces éléments dans un ensemble plus complexe, programmation, analyse, sensibilisation à la robotique de manière ludique et pédagogique)

- **Organiser** des stages, expositions, rencontres et conférences sur ces divers thèmes entre les membres de l'association ou avec d'autres associations ou membres indépendants.
- **Développer** auprès des établissements scolaires, universitaires et centres de loisirs de la Charente Maritime, des ateliers sur ces différentes disciplines.

Vous trouverez, en annexe :

- la composition du Comité chargé de la direction ou de l'administration de l'association **SOLIDARITE HUMAINE® CHARENTE MARITIME.**
- Deux exemplaires des statuts approuvés par nos soins et signés.
- L'imprimé d'insertion au Journal Officiel modèle »A », dûment complété et signé en vue de la publication de notre association.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir le récépissé de déclaration de constitution à l'adresse indiquée sur l'enveloppe timbrée jointe.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Fait à Rochefort sur Mer le 23 août 2007

Le président

Michel ROBERT

La secrétaire

Marie Thérèse Bonnet